

2025-006

**CREATION DE DEUX POSTES D'INFIRMIER EN SOINS GENERAUX A TNC  
(0,50 ET 0,60 ETP)**

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 janvier, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le quinze janvier 2025, s'est réuni à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI.

**Présents :**

Mesdames Michèle BARRIOZ, Brigitte BETRANCOURT, Bernadette CHAMOUSSIN, Anne Marie CHENAL, Sylviane DUCHOSAL, Sylvie FONDARD,.  
Monsieur Lucien SPIGARELLI (Président)

**Excusée :**

Rose PAVIET (pouvoir à Sylviane DUCHOSAL)

**Absent :**

Monsieur Thierry MARCHAND MAILLET

Le Président rappelle au Conseil d'Administration que le CIAS compte, parmi ses effectifs, un poste d'infirmier en soins généraux à temps complet, lequel a été déclaré vacant le 5/12/2024, l'agent nommé sur ce poste ayant fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025. A l'issue de la période de recrutement, aucune candidature n'a été reçue.

Par ailleurs, conformément à l'organisation mise en place au 1<sup>er</sup> juin 2022 (réf. Délibération n° 2022-017 du 7 avril 2022), l'EHPAD fait actuellement appel à de l'intérim ou demande aux infirmières en poste à temps non complet d'effectuer des heures complémentaires pour compenser un poste de 0.10 ETP d'infirmier.

Au regard des difficultés à pourvoir les postes d'infirmier depuis plusieurs années et en l'absence de candidatures sur le poste déclaré vacant, il est proposé de créer 2 postes permanents à TNC : un à raison de 21 h par semaine et l'autre à mi-temps, l'EHPAD ayant des candidats susceptibles d'être intéressés par ces postes.

Le Président précise que ces postes seront ouverts aux agents contractuels et que la rémunération des candidats retenus sera calée sur la grille des infirmiers en soins généraux, à un échelon défini en fonction du profil et de l'expérience du candidat.

Ceci exposé,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 8
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 8
- nombre de votes « pour » : 8
- nombre de votes « contre » : 0

Considérant la vacance du poste d'infirmier à temps complet ainsi que les besoins de l'EHPAD d'Aime,

**APPROUVE** la création de 2 postes permanents d'infirmiers en soins généraux (ouverts aux 2 grades), à temps non complet : un à 21 h par semaine et l'autre à mi-temps,

DIT que ces emplois seront occupés par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans maximum par référence à l'article 3- 3,3° qui permet aux communes de moins de 1.000 habitants et au groupement de communes de moins de 15.000 habitants de recruter des agents contractuels sur des postes permanents à défaut de candidats fonctionnaires et aussi de conclure au terme d'une durée de 6 ans au moins sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique par un même agent, un contrat à durée indéterminée,

DIT que les agents retenus dans ces conditions devront être titulaire du diplôme d'état d'infirmier,

DIT que la rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement (cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux),

DIT que le recrutement des agents contractuels sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics,

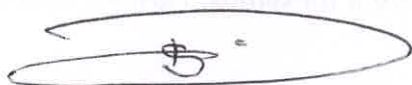
DIT que les crédits nécessaires au financement de ces postes seront inscrits au budget au B.P. 2025.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 23 JANVIER 2025

Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance,

Sylviane DUCHOSAL



Le Président,

Lucien SPIGARELLI



**C.I.A.S.**  
LE CHALET - BP 60  
73212 AIME-LA-FLAÏNE CEDEX